



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

détenus

Question écrite n° 131642

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les charges d'activité que font peser sur les forces de police les extractions (conduite des détenus de l'établissement dans lequel ils sont incarcérés jusqu'au palais de justice où ils doivent être présentés ou comparaître, et à en assurer la garde) et les translations judiciaires (effectuées à la demande de l'autorité judiciaire et consistant dans le transfert des détenus d'un établissement pénitentiaire vers un autre) intégralement assurées par la police et la gendarmerie. Il en était ainsi également des présentations aux fins de prolongation et des déferrements de personnes gardées à vue. Ces charges représentent plusieurs milliers d'emplois de policiers. Normalement depuis 2011 les transfèvements des détenus entre leur cellule et les palais de justice (ainsi que les missions d'escorte et de garde des détenus hospitalisés dans les UHSI) ont été transférés au ministère de la justice et des libertés. Elle souhaite connaître le nombre d'emplois qui ont été rendus à la police dans ce cadre et savoir combien restent à rendre. Elle souhaite aussi connaître le nombre d'emplois que représentent les autres tâches non transférées. La création d'un nouveau corps dans l'administration de la justice chargé du transfèrement et de l'extraction des détenus, tâches qui actuellement surchargent et obstruent de façon significative les activités des agents de police qui ne sont alors pas sur le terrain, ne pourrait-elle pas être envisagée ? Ce nouveau corps pourrait être un des débouchés possibles des fonctions des adjoints de sécurité à l'instar d'autres corps équivalents dans la police et l'administration pénitentiaire.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131642

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2012, page 2661

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)